



## Communauté d'agglomération du Pays Châtelleraudais Le volet agricole de Cit'ergie



### Pourquoi agir ?

La communauté d'agglomération du Pays Châtelleraudais (CAPC) est un territoire urbain, en grande majorité. Autour de la ville de Châtelleraut, les surfaces agricoles sont concentrées sur quelques communes. Rapportée à l'habitant, la surface agricole n'est que de 0,35 ha, alors qu'elle est respectivement de 0,95 et 0,43 aux niveaux régional et national. Cependant, le Pays Châtelleraudais est caractérisé par une forte présence de la forêt, avec un taux de boisement bien supérieur au niveau régional et similaire au niveau national. Sur les 222 exploitations agricoles, 80 % cultivent des grandes cultures. L'élevage est faiblement développé. On compte une quarantaine d'exploitations spécialisées en bovins viande ou en porcs.

Face aux autres secteurs d'activités (résidentiel, transports et industrie), l'agriculture ne représente que 3 % des consommations énergétiques du territoire et 14 % des émissions de gaz à effet de serre. Néanmoins, les élus de la communauté d'agglomération sont très impliqués sur les enjeux climatiques et énergétiques et ont souhaité mieux connaître ce secteur d'activité. Le diagnostic ClimAgri® s'inscrit dans une démarche globale, il représente le volet agricole du plan climat énergie territorial.

### Chiffres clés



17 460 ha

**Surface agricole.** 46 % du territoire dont 80 % de grandes cultures



8,12 ktep<sup>(1)</sup>

**Energie consommée par l'agriculture.** L'énergie indirecte (58 %) prédomine sur l'énergie directe (42 %)



20 kteq CO<sub>2</sub><sup>(2)</sup>

**Emissions de gaz à effet de serre de l'agriculture (GES),** environ 14 % des émissions totales du territoire.



170 000 personnes

**Performance nourricière.** Nombre de personnes dont les besoins alimentaires en énergie sont couverts par la production agricole du territoire.



CAPC

Majoritairement urbaine, l'agglomération de Châtelleraut compte 12 communes rurales.

### Poser le bon diagnostic

Les consommations d'énergie liées aux activités agricoles s'élèvent à 8100 tep par an. Ramenée à l'hectare de surface agricole et de forêt, la consommation locale est similaire à celle constatée au niveau national (0,30 tep/ha).

Les consommations d'énergie directe représentent 3400 tep. Les deux-tiers sont liés aux pratiques culturales (fioul, machinisme), mais aussi au séchage et à la conservation des grains ainsi qu'à l'irrigation.

En raison de l'orientation « grandes cultures » du territoire, les consommations d'énergies indirectes sont élevées (72 %) et sont imputables à la fabrication de produits azotés ou de fertilisants.

Ramenées à l'hectare de surface agricole et de forêt, les émissions locales de gaz à effet de serre sont inférieures au niveau régional (2,4 t CO<sub>2</sub>/ha contre 3 t CO<sub>2</sub>/ha), la différence pouvant s'expliquer par le taux de boisement supérieur à celui de la région. Grâce aux 8 % de prairies et aux 27 % de forêt, le stockage annuel de carbone représente 50 000 t éq CO<sub>2</sub>, soit l'équivalent de 75 % des émissions annuelles de l'agriculture locale.

(1) kilo-tonne équivalent pétrole

(2) kilo-tonne équivalent CO<sub>2</sub>

Le nombre de personnes dont les besoins alimentaires en énergie sont couverts par la production agricole du territoire est de 170 000, soit trois fois plus que la population du Pays Châtelleraudais, estimée à 54 500 habitants. Même si l'élevage est peu présent les besoins alimentaires en protéines couvrent plus du double de la population, 122 000 personnes.



Plus de la moitié des consommations énergétiques sont indirectes, liées au système « grandes cultures ».

## Les leviers d'amélioration pour le territoire

Le secteur agricole doit concourir à atteindre l'objectif global de la CAPC d'une baisse de 23 % des émissions des gaz à effet de serre, à l'horizon 2020. Quelques actions emblématiques ont été simulées :

- ▶ Carburant et travail du sol : réglage des tracteurs et formation des conducteurs, vulgarisation des techniques culturales simplifiées sur surfaces céréalières
- ▶ Optimisation de la fertilisation azotée et autonomie alimentaire du cheptel : réduction des doses d'azote minéral sur les cultures céréalières et introduction de luzerne dans la rotation.
- ▶ Economies d'énergie et production d'énergies renouvelables : développement de la méthanisation, promotion de l'irrigation basse pression.
- ▶ Gestion durable des espaces boisés : plantation de haies.

Ce plan d'actions pourrait déboucher sur : une baisse des consommations d'énergie de 10 % environ, une diminution des émissions de gaz à effet de serre de l'ordre de 8 % et une baisse de production de protéines d'environ 3 %.

## Perspectives

Le Pays Châtelleraudais ne possédant pas la compétence agricole, il est difficile de mettre en place des actions directement liées à l'agriculture. Néanmoins, les exploitants du secteur sont sensibilisés aux économies d'énergies par différents acteurs. Le Civam du Pays Châtelleraudais intègre un groupe d'agriculteurs qui réfléchit aux systèmes de cultures économes en intrants. Au niveau départemental, la Vienne s'est engagée à préserver le foncier agricole. La communauté d'agglomération du Pays Châtelleraudais a signé cette charte. La région Poitou-Charentes s'est engagée dans la relance de la culture de luzerne.

Le potentiel forestier devrait être exploité, grâce à la création d'une centrale de cogénération, alimentée par de la paille et du bois, opérationnelle en 2016. D'une puissance de 12 MW électrique et de 30 MW thermique, la centrale couvrira les besoins en électricité de 42 000 habitants. La chaleur sera commercialisée auprès des industriels installés à proximité. Elle permettra d'économiser 70 000 tonnes de CO<sub>2</sub>.

### Partenaires

Communauté d'agglomération du Pays Châtelleraudais, Agence régionale d'évaluation environnement et climat (Arec), Ademe.

## Témoignage

**Philippe Eon**



**Responsable de la cellule développement durable de l'agglomération de Châtelleraudais**

### Comment s'inscrit ClimAgri® dans la politique de la communauté d'agglomération ?

Notre territoire est traditionnellement industriel. Avec ClimAgri®, et grâce au travail d'inventaire effectué par l'agence régionale d'évaluation environnement et climat, l'Arec, nous avons découvert la richesse de notre agriculture, et l'importance de notre potentiel forestier. Les données sur les gaz à effet de serre ont été directement intégrées dans Cit'ergie, le label est porté et diffusé par l'Ademe, et dans notre plan climat énergie territoire.

### Qu'avez-vous mis en place ?

Quatre groupes de travail ont été constitués pour compléter l'organisation liée à Cit'ergie. Un concerne l'agriculture et l'adaptation au changement climatique. Même si l'agglomération n'a pas la compétence « agricole », nous avons essayé de nouer des contacts avec les acteurs ciblés, comme la chambre d'agriculture, la coopérative Terrena, ou le lycée agricole.

Communauté d'agglomération  
Pays Châtelleraudais  
86 - Châtelleraudais

Denis Savetier - 05 49 30 31 50

## ClimAgri® en bref

Créé par l'ADEME, ClimAgri® est un outil de diagnostic des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture et de la forêt, à l'échelle des territoires. Un diagnostic partagé par les acteurs, permet une analyse objective des enjeux du territoire, l'identification des priorités d'actions, la réalisation de simulations pour finalement définir ensemble un plan d'actions.  
[www.ademe.fr/climagri](http://www.ademe.fr/climagri)